

ACTION PUBLIQUE
POLITIQUES PUBLIQUES

Évaluation des politiques publiques et sectorielles dans le contexte de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR)

FRAP02	PARIS

2 SEMAINES
du 21/06/2027 au 02/07/2027

CIFOPE
EXPERTISE ET FORMATION

www.cifope.fr

Évaluation des politiques publiques et sectorielles dans le contexte de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR)

OBJECTIFS

- **Comprendre la nouvelle vision** du management public et ses implications pour la conception et la mise en œuvre des politiques publiques**.**
- **Maîtriser les principes et outils** de la gestion axée sur les résultats (GAR).
- **Acquérir les méthodes** et techniques d'évaluation économique et sociale des politiques publiques.
- **Piloter un processus complet** d'évaluation, de la définition du mandat à l'utilisation des résultats.

THÈME ET MODULES PÉDAGOGIQUES

- **Politiques publiques** : définition, cycle et mise en œuvre.
- **Enjeux politiques**, institutionnels, sociaux et techniques de l'évaluation.
- **Gestion axée sur les résultats** et articulation avec l'évaluation.
- **Méthodes et outils d'évaluation** : indicateurs, référentiels, approches qualitatives et quantitatives.
- **Processus évaluatif** : de la commande à la réalisation et à la restitution.
- **Utilisation et communication** des résultats de l'évaluation.
- **Études de cas sectorielles** et mises en pratique.

POUR QUI ?

- Décideurs politiques et élus locaux.
- Parlementaires et collaborateurs.
- Directeurs généraux, directeurs opérationnels et financiers.
- Responsables de la mise en œuvre de la GAR.
- Coordonnateurs et responsables d'évaluation de programmes ou projets sectoriels.

POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?

- **Approche progressive** et structurée de l'évaluation des politiques publiques.
- **Méthodes concrètes** et transférables : référentiels, indicateurs, analyse d'impact.
- **Forte orientation pratique** : études de cas, exercices et mises en situation.
- **Formation conçue pour professionnaliser** l'évaluation, sécuriser les décisions et renforcer la légitimité de l'action publique.